



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 74493

## Texte de la question

M. René Dosière rappelle à M. le ministre chargé de l'industrie que, dans le cadre de la consolidation, à partir de 2008, du budget de la présidence de la République, une convention de mise à disposition de personnels et de moyens entre La Poste et les services de la présidence a été signée. Il souhaite obtenir les précisions suivantes pour chacune des années 2008 et 2009 : nombre de personnes mises à disposition ; coût global (indemnités et charges sociales comprises) de ces mises à disposition ; montant des sommes effectivement remboursées au 31 décembre de chaque année.

## Texte de la réponse

En 2008, dix agents ont été mis à disposition de la présidence de la République pour les trois premiers trimestres et neuf agents à compter de septembre. Le coût global s'est élevé à 470 844,96 EUR. La facturation a été effectuée trimestriellement. Cette somme a été remboursée pour 360 002,35 EUR, au 31 décembre 2008, et le solde, le 13 février 2009. En 2009, neuf agents ont été mis à disposition de la présidence de la République. Le coût global s'est élevé à 457 194,76 EUR. La facturation a été effectuée trimestriellement. Cette somme a été remboursée pour 345 673,37 EUR, au 31 décembre 2009, et le solde, le 11 mars 2010.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Dosière](#)

**Circonscription :** Aisne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74493

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** Industrie

**Ministère attributaire :** Industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 2010, page 3248

**Réponse publiée le :** 28 septembre 2010, page 10615